

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 18 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 027-212702542-20251128-D2025_59-BF

Conseil municipal du	21 novembre 2025	Délibération N°	2025-59	1/1
----------------------	------------------	-----------------	---------	-----

OBJET : Décision modificative n°4

Tableau des présences

Conseillers	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN	X		
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZE		X	Nadège COMORET
Franck LAMBLARDY		X	
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON	X		
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE		X	Alain MIMEAU
Ludovic SOULARD		X	
Anne-Maïté TURMEL	X		

Membres en exercice 13

Présents 9

Votants 11

Secrétaire de séance :

Mathieu MARÇAL

Monsieur Alain Mimeau explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une Décision Modificative afin de pouvoir payer l'entreprise qui a réalisé les travaux aux Oriots.

En effet, ces derniers avaient été enregistrés au chapitre 21 du BP 2025, or après échange avec le SCG d'Evreux, ils auraient dû être inscrit au chapitre 45.

De plus, il est aussi nécessaire de faire une Décision modificative, pour remettre la subvention de 28 000 € reçu fin 2024 au bon article, en effet, celle-ci avait été inscrite à tort au 45821.

Monsieur Mimeau propose donc la décision modificative suivante :

Articles	Montant
45821	+28 000.00 €
45822	+28 000.00 €
2152 (opération 2506)	-213 000.00 €
45812	+213 000.00 €
45822	+213 000.00 €

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Raphaël NORBLIN